

Don du citoyen Gamas, 2e commandant du 2e bataillon de la garde de Valognes, qui envoie une épaulette et contre-épaulette en or en hommage à la patrie, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Gamas, 2e commandant du 2e bataillon de la garde de Valognes, qui envoie une épaulette et contre-épaulette en or en hommage à la patrie, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 656;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36886_t2_0656_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

à moins qu'ils ne justifassent de causes légitimes, à cet effet, ou qui chercheroient à troubler l'union et à semer la discorde, dans cette commune.

Il a été arrêté, en outre, que les citoyens seroient responsables des injures, qui seroient faites par leurs épouses ou leurs enfants, et que dans ce cas, ils seroient tenus de payer une amende quelconque, et que, faute par eux, de pouvoir la payer, ils seroient envoyés par devant les autorités, qui doivent en connoître, que toutes les délibérations du conseil général, de la municipalité, du Comité de surveillance et de la Société populaire de cette commune relative aux divisions d'icelle, seroient regardées, comme nulles, et comme non avenues, et qu'enfin il seroit célébré une fête civique, au sujet de cette heureuse réunion et qu'il seroit planté un arbre, en l'honneur de l'union et de la fraternité, en face du temple de la raison.

P.c.c. P.B.V. RAFFANEAU (*secrét.*).

Cet acte a déjà été signé par 300 habitants de cette commune, tout le monde n'ayant pas encore pu signer, vu qu'une grande partie des dits habitants travaillant au loin et qu'ils ne reviennent à Mennecey qu'une fois tous les huit jours.

71

Le citoyen Gamas envoie, par la voie de la poste, une épaulette et contre-épaulette en or. Appelé à la place d'agent national de la commune de Valogne, il jure de faire exécuter les lois, et invite les montagnards à rester à leur poste (1).

Mention honorable.

[Paris, 6 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (2)

« Citoyen,

Nous recevons de Valognes, par la feuille d'avis du 3 courant, une épaulette et contre épaulette en or, envoyées par le cit. Gamas, qui nous invite à te faire passer ces objets. Il s'y est trouvé jointe une lettre à ton adresse ployée simplement en quatre, qui renfermoit la tête des épaulettes et en outre des assignats envoyés par la poste à des volontaires. Le tout étoit croisé d'une corde fixée par un peu de cire à cacheter, ce qui laisse une empreinte de cire après la lecture. Le tout étoit ainsi roulé dans un papier commun et groupé après la feuille d'avis. Il a fallu retirer les assignats qui avoient une autre destination.

L'administration toujours empressée de prouver son zèle pour le service aux représentants du Peuple, ne perd pas un instant pour te faire remettre cet envoi et t'assure que la lettre est parvenue dans le même état, qu'elle te la transmet. »

LEGENDRE, CABOCHE, FORTIN (*admin. des Postes*).

[Valognes, 17 niv. II]

« Citoyen président,

Offre en mon nom à la patrie, les marques distinctives dont mes concitoyens m'avaient honoré.

(1) P.V., XXX, 141 et 232. Bⁱⁿ, 7 pluv. (2^e suppl^e).

(2) C 290, pl. 916, p. 3, 4.

Que cet or serve à détruire les tyrans, à renverser leurs trônes teints du sang des peuples, à anéantir à jamais les restes impurs du fédéralisme et du fanatique homicide. Révolutionnairement appelé à la place importante d'agent national de la commune de Valognes, je jure de faire exécuter nos saintes lois avec l'amour de la patrie qui brûla toujours dans mon cœur et avec cette haine implacable que j'ai jurée aux ennemis de la liberté et de l'égalité. Restez à votre poste Montagnards. C'est à vous de déposer sur le front de la liberté, la couronne immortelle de la victoire et de chanter dans son temple l'hymne sacré de la libération des peuples. »

P. A. GAMAS (2^e command' du 2^e b^{on} de la garde de Valognes).

72

Les membres du conseil-général du district de Corbeil assurent la Convention qu'ils ne cesseront de donner leurs soins à tout ce qui peut contribuer à la prospérité et au bonheur de la République. Au cri de la Patrie, disent-ils, près de quatre mille de nos braves citoyens ont volé aux frontières, et ont repoussé les satellites des tyrans qui souilloient la terre de la liberté. Toutes les communes se disputent l'avantage de concourir aux besoins de ces braves défenseurs.

Le magasin de ce district se remplit des offrandes des citoyens, qui y ont déjà déposé 6 habits, 5 vestes, 4 culottes, 2,136 chemises, 481 paires de bas, 185 paires de souliers, 8 pantalons, 20 paires de guêtres, un chapeau, 8 cols, 37 draps, 17 couvertures, 18 serviettes, 3 aubes de ci-devant église, 4 gibernes, un fusil, un pistolet et un sabre.

Ils écrivent au ministre de la guerre qu'il peut disposer de 362 livres de vieux linge, mis en bandes, compresses et charpie, le tout préparé par les mains de citoyennes républicaines (1).

Mention honorable (2).

[Corbeil, 1^{er} pluv. II] (3)

« Citoyen président,

Nous ne cesserons jamais de donner tous nos soins pour le bonheur et la prospérité de la République. Le lustre dont elle jouit est votre ouvrage, le soutenir de tout notre pouvoir est remplir les vœux sages qui vous animent : Au cri de la patrie en danger, tous nos braves citoyens au nombre de près de 4 000 ont volé aux frontières et ont repoussé les tyrans et les scélérats qui souillaient la terre de la liberté : aux besoins de ces braves défenseurs. Toutes les communes se disputent l'avantage de présenter leurs offrandes. Le magasin de ce district se remplit des objets nécessaires aux vêtements de nos frères d'armes.

6 habits, 5 vestes, 4 culottes, 2 136 chemises, 481 paires de bas, 185 paires de souliers, 8 panta-

(1) P.V., XXX, 141. Mention dans M.U., XXXVI, 123; J. univ., p. 1525.

(2) Bⁱⁿ, 6 pluv.

(3) C 290, pl. 916, p. 16, 17.